

Psychiatrie

55% des hôpitaux publics n'ont aucune perspective de réouverture de lits psychiatriques

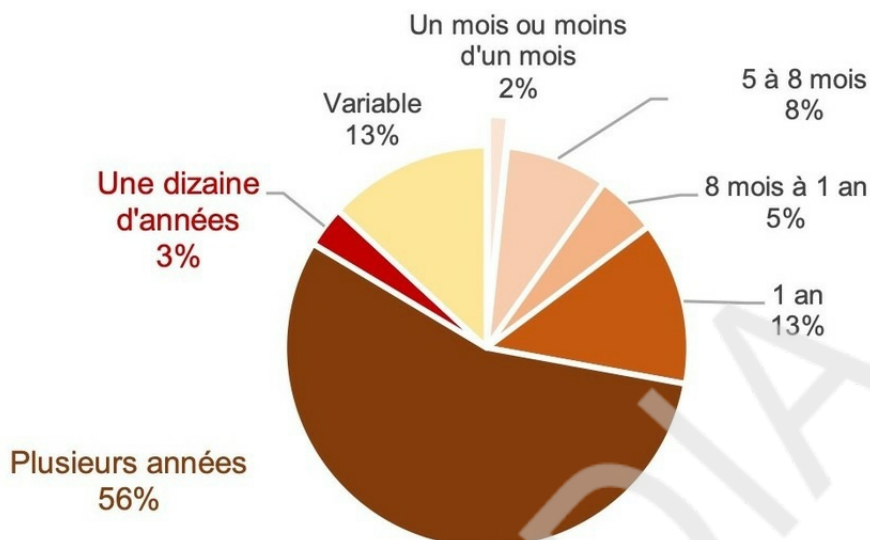
Publié le 06/09/23 - 15h13

Au 31 décembre 2022, un quart des établissements publics ayant une activité de psychiatrie déclarent avoir dû fermer de 10 à 30% de leurs lits. Ils n'étaient que 5% avant la crise sanitaire. Cette enquête de la FHF confirme l'urgence de la situation.

En psychiatrie, les fermetures structurelles de lits dans les hôpitaux publics se sont fortement intensifiées après la crise sanitaire. "Au 31 décembre 2022, moins de la moitié des établissements n'avaient pas été contraints de fermer de lits (42%)", relate la FHF dans une enquête menée en avril-mai et à laquelle ont répondu 101 établissements*. Autrement dit, cela témoigne d'une hausse importante des fermetures de lits entre 2020 et 2022 puisque avant le Covid-19, 80% des hôpitaux n'avaient fermé aucun lit. Présentées le 5 septembre à la presse, les statistiques (à télécharger ci-dessous) sont éloquentes sur les tensions qui traversent la psychiatrie publique. Ainsi, "près d'un quart des établissements (24%) ont été contraints de fermer de 10 à 30% de leur capacité" quand ils n'étaient que 5% à enregistrer de telles fermetures de lits avant 2020 (lire notre [article](#)).

Les vacances de postes et délais bondissent

Pour la FHF, c'est bien le manque de médecins et personnels non médicaux qui s'avère "le facteur principal de 88% des fermetures structurelles de lits" l'année dernière, en sachant que plus de la moitié des répondants (55%) signalent n'avoir "aucune perspective de réouverture". Dans le détail, ce sont entre un et trois quarts des postes de psychiatres qui sont vacants dans 40% des hôpitaux et 8% déplorent la vacance de plus de la moitié de leurs postes médicaux, en l'occurrence entre 51 et 75%. Ces chiffres sont les plus élevés en CH, la majorité des établissements ayant entre un et trois quarts de leurs postes médicaux vacants relevant en effet de cette catégorie. Côté soignants, "14% des établissements indiquent qu'environ un quart de leurs postes d'infirmiers sont vacants", poursuit la FHF, et 7% des hôpitaux fonctionnent même avec plus de 30% de postes vacants.



Proportion d'hôpitaux publics disposant d'une activité de psychiatrie selon les délais d'accès aux structures médico-sociales. (FHF)

Dans l'ensemble, près de 80% des établissements en psychiatrie adulte rapportent des difficultés. Il en est tout autant en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Sur les soins sans consentement, cela vaut pour la moitié d'entre eux (49%) et légèrement moins (41%) pour la psychiatrie de la personne âgée. À titre d'illustration, environ 90% des hôpitaux estiment que les délais d'attente pour accéder à une prise en charge en hospitalisation et en ambulatoire, tant côté adultes que chez les enfants et les adolescents, se sont dégradés à la faveur de la crise sanitaire. Pour les premiers, "le délai moyen d'accès à l'ambulatoire est de un à quatre mois pour plus de la moitié des structures (53%)", glisse la fédération. Chez les seconds, "45% des établissements décrivent des délais [...] compris entre cinq mois et plus d'un an". Toujours pour les enfants et les adolescents, le délai moyen d'accès à l'hospitalisation court de un à quatre mois pour 20% des hôpitaux, de cinq mois à un an pour 13% des structures.

Ce tableau des plus sombres sur le temps d'attente dépasse le "plusieurs années" s'agissant de l'accès aux établissements médico-sociaux. Ils ne sont ainsi que 2% à parler d'un délai inférieur ou égal à un mois quand 59% "déplurent plusieurs années de délai voire une dizaine d'années pour 3% d'entre eux". Dans ces conditions, la FHF réclame un "plan d'urgence" pour répondre aux défis de la psychiatrie combinant des "solutions immédiates" et "durables" (lire l'encadré).

Quelques propositions de court terme pour la psychiatrie :

- identifier les ARS comme pilotes de l'organisation territoriale des soins en matière de psychiatrie selon le principe de la sectorisation ;
- organiser l'accompagnement des établissements en difficulté ;
- s'assurer de la pertinence et de la cohérence des solutions territoriales trouvées ;
- améliorer l'attractivité en renforçant la formation des professionnels en doublant le nombre d'heures dans le cursus infirmier, en renforçant la place allouée aux psychologues et en favorisant les infirmiers en pratique avancée ;
- promouvoir la délégation de tâches et renforcer la coordination pour mieux réguler l'accès à l'ambulatoire ;
- regagner du temps soignant en allégeant les charges administratives et logistiques et en améliorant le partage des sujétions...

** Les 101 établissements répondants sont à 42% des hôpitaux psychiatriques, 45% des CH et 13% des CHU. Ils représentent près de la moitié des structures publiques disposant d'une activité de psychiatrie.*

Liens et documents associés

- L'enquête [PDF]

Thomas Quéguiner, à Paris

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>